

VOCABULAIRE DES AFFAIRES

La néologie du français des affaires, facteur de réussite
dans l'échange des biens et des services

32^e dépliant

Dépliant de la néologie du français des affaires

LISTE DU VOCABULAIRE DE LA MODE

Journal officiel (JO) du 25 janvier 2023

LISTE DU VOCABULAIRE DE L'ÉCONOMIE ET DE LA FINANCE

Journal officiel (JO) du 22 janvier 2022

Source

Publications au Journal officiel de la Commission
d'enrichissement de la langue française (CELF)

*Les termes parus au Journal officiel (JO) de la République française sont
recommandés pour tous et d'emploi obligatoire pour les services de l'État et
ses établissements publics.*

NOTE

Commencé avec le 31^e dépliant, le **changement d'intitulé** de notre collection
du Vocabulaire des affaires, « **32^e dépliant** » (et non « 32^e liste »), est dû à la
nécessité de retenir également les publications au JO ne relevant pas strictement
des listes du vocabulaire de l'Économie et des Finances.

Durant les années récentes, des **Experts spécialistes d'autres domaines
terminologiques** ont été conduits à traiter des concepts plus ou moins liés aux
activités nées **de l'échange des biens et des services**. Ils participent ainsi à
l'enrichissement de la langue française dans le vaste monde des affaires.

Jean, Marcel Lauginie, président apfa.lemotdor@orange.fr



apfa.lemotdor@orange.fr
www.apfa.asso.fr

Les actions de l'apfa sont conduites

avec la contribution de la Délégation générale à la langue
française et aux langues de France (DGLFLF), de l'Organisation
internationale de la Francophonie (OIF) et de l'Agence universitaire
de la Francophonie (AUF)

Boutique hébergée, espace-boutique, n.m. (langage professionnel) pour *shop-in-shop*

Espace de vente qui, dans un magasin, est réservé à un autre magasin.

Voir aussi : emplacement promotionnel.

Attention : Cette publication annule et remplace celle du terme « espace-boutique » au JO 2004-03-26.

Emplacement promotionnel pour *corner*

Espace réservé dans un magasin à la promotion d'un type de produits ou d'une marque. *Voir aussi* : boutique hébergée.

Attention : Cette publication annule et remplace celle du JO 2000-05-12.

Essayer-acheter, n. m. pour *try before you buy*

Offre commerciale en ligne qui permet au client de se faire livrer un article et de l'essayer avant de l'acheter ou de le renvoyer.

Voir aussi : commerce en ligne, livraison de commande en ligne.

 Icône de la mode pour *it-boy, it-girl*

Personne, le plus souvent jeune, dont l'allure et le style vestimentaire font référence.

Incontournable, n.m. pour *must have*

Vêtement ou accessoire que l'on se doit de posséder pour être à la mode.

Voir aussi : sac iconique.

Marque intégrée née en ligne, MINEL pour *digital native vertical brand (DNVB)*

Marque créée en ligne et diffusée sur la toile par une entreprise qui contrôle l'ensemble de la chaîne, de la conception du produit à son expédition au consommateur.

Note : Les marques intégrées nées en ligne disposent parfois de magasins physiques. *Voir aussi* : distributeur en ligne, magasin physique

Physique et en ligne, loc. adj., en magasin et en ligne, loc. adj. pour *click and mortar*

Se dit d'un distributeur qui vend ses produits à la fois dans un magasin physique et en ligne.

Voir aussi : commerce en ligne, distributeur en ligne, magasin physique.

Sac iconique pour *it-bag*

Sac à main à la dernière mode ou emblématique d'une marque, qui constitue un incontournable. *Voir aussi* : incontournable.

Style de vie, loc. adj. pour *life style, lifestyle*

Se dit d'une marque ou d'une boutique qui développe un ensemble cohérent de produits liés à un mode de vie particulier ou à une communauté partageant les mêmes goûts et intérêts ; par extension, se dit de cet ensemble de produits.

VOCABULAIRE DE L'ÉCONOMIE ET DE LA FINANCE**JO du 22 janvier 2022**

Actif titrisé pour *asset-backed securities (ABS)*

Titre négociable émis par une entité ad hoc pour financer l'acquisition d'actifs.

Note : Un actif titrisé prend généralement le nom de la catégorie d'actifs achetés par l'entité ad hoc. La créance hypothécaire titrisée et le contrat d'assurance titrisé sont des exemples d'actifs titrisés.

Voir aussi : contrat d'assurance titrisé, créance hypothécaire titrisée, entité ad hoc, titrisation.

Attention : Cette publication annule et remplace celle des termes « billet de trésorerie adossé à des créances titrisées » et « titre adossé à des créances titrisées » au JO 2010-01-19.

Asymétrie fiscale pour *hybrid mismatch*

Ensemble de discordances entre des systèmes fiscaux nationaux ou entre ces systèmes et les règles internationales, qui peuvent notamment apparaître dans la qualification fiscale d'un contribuable au regard de ces différents systèmes et règles.

Note : L'asymétrie fiscale peut être exploitée à des fins d'évasion fiscale.

Cours à terme pour *forward price, futures price*

Cours préfixé d'achat ou de vente d'un actif dont le règlement et la livraison sont prévus à une échéance ultérieure.

Voir aussi : marché à terme.

Créance hypothécaire titrisée (CHT) pour *mortgage-backed securities (MBS)*

Titre négociable émis par une entité ad hoc pour financer l'acquisition de créances hypothécaires.

Voir aussi : actif titrisé, entité ad hoc, titrisation.

Attention : Cette publication annule et remplace celle du JO 2006-12-28.

Croissance partagée pour *inclusive growth*

Croissance économique qui bénéficie à toutes les catégories de la population.

Note : On trouve aussi, dans le langage professionnel, le terme « croissance inclusive », qui n'est pas recommandé.

Cyberjeton indexé, jeton indexé pour *asset-referenced token, stablecoin*

Cyberjeton dont la valeur est fixée en référence à une monnaie, à un panier de monnaies, ou, plus généralement, à un portefeuille d'actifs.

Note : On trouve aussi, dans le langage professionnel, les termes « jeton stable » et « cryptomonnaie stable », qui sont déconseillés.

Voir aussi : cyberjeton, cybermonnaie.

Cybermonnaie, n.f. pour *crypto currency, cryptocurrency*

Ensemble de cyberjetons de même nature pouvant servir à des paiements, à l'instar d'une monnaie ayant cours légal.

Note : 1. Des plateformes proposent d'échanger les cyberjetons de certaines cybermonnaies contre de la monnaie ayant cours légal.

2. Les cybermonnaies ne doivent pas être confondues avec la monnaie électronique.

3. On trouve aussi les termes « monnaie virtuelle » et « cryptomonnaie », qui sont déconseillés, et « monnaie digitale », qui est à proscrire.

Voir aussi : cyberjeton, monnaie électronique, monnaie numérique de banque centrale.

Attention : Cette publication annule et remplace celle du JO 2017-05-23.

Distribution monétaire sans contrepartie, distribution sans contrepartie pour *helicopter money*

Distribution gracieuse de liquidités, notamment aux ménages, effectuée à l'initiative de l'État dans le but de relancer l'activité économique.

Note : 1. La distribution monétaire sans contrepartie se traduit par une augmentation de la masse monétaire.

2. On trouve aussi, dans le langage professionnel, les termes « hélicoptère monétaire » et « monnaie hélicoptère », qui sont déconseillés.

Voir aussi : politique d'expansion monétaire.

Entité ad hoc pour *special purpose company (SPC), special purpose entity (SPE), special purpose vehicle (SPV)*

Structure juridique créée spécifiquement pour mener à bien une opération pour le compte d'une organisation publique ou privée.

Note : Une entité ad hoc peut être utilisée dans le cas d'opérations de titrisation. On parle alors de « structure de titrisation ».

Voir aussi : structure de défaisance, titrisation.

Attention : Cette publication annule et remplace celle du terme « structure de titrisation » au JO 2006-12-28. Les occurrences de « structure de titrisation » dans les définitions et notes de « contrat d'assurance titrisé », « fonds multicédant », « obligation-catastrophe » et « titre de créance adossé » sont remplacées par « entité ad hoc ».

Evaluation au prix de modèle pour *mark-to-model, mark-to-model valuation*

Méthode comptable qui consiste, lorsque le prix de marché n'est pas considéré comme représentatif, à arrêter la valeur à laquelle un actif ou un passif financiers pourraient être transférés à un tiers en se référant à un modèle d'évaluation établi par des experts.

Note : L'évaluation d'un portefeuille de créances repose par exemple sur un modèle prenant en compte l'estimation des probabilités de non-remboursement.
Voir aussi : évaluation au prix de marché.

Marché à terme pour *forward market [marché de gré à gré], futures market [marché organisé]*

Marché sur lequel sont établis les cours à terme.

Note : Lorsque les transactions sont réalisées directement entre les parties, le marché à terme est qualifié « de gré à gré ». Lorsque les transactions sont réalisées par l'intermédiaire d'une bourse, qu'elle soit physique ou électronique, le marché à terme est qualifié d'« organisé ».

Voir aussi : cours à terme.

Attention : Cette publication annule et remplace celle des termes « marché à terme » et « marché de contrats à terme » au JO 2000-09-22.

Minoration de la base pour *base erosion*

Diminution de l'assiette de l'impôt, qui est obtenue au moyen d'opérations financières exploitant notamment les régimes de déduction ou l'asymétrie fiscale, dans un but d'optimisation.

Note : 1. La conclusion de prêts entre sociétés d'une entreprise multinationale en vue de produire des intérêts déductibles de l'assiette de l'impôt sur les sociétés, ou le recours à une opération transnationale qui permet de bénéficier d'une déduction dans une juridiction sans entraîner d'imposition supplémentaire dans une autre, sont des exemples de minoration de la base.

2. La minoration de la base peut être exploitée à des fins d'évasion fiscale.

Voir aussi : asymétrie fiscale, transfert de bénéfices.

Mise en pension pour *repo, repurchase agreement*

Emprunt en numéraire réalisé par une institution financière sur le marché monétaire, qui consiste à vendre des titres avec un horizon et un prix de rachat fixés d'avance, le prix de rachat étant en général supérieur au prix de vente.

Note : À la différence du prêt-emprunt de titres, la mise en pension permet à celui qui cède des titres d'obtenir des liquidités.

Voir aussi : prêt-emprunt de titres, prise en pension.

Monnaie numérique de banque centrale (MNBC) pour *central bank digital currency (CBDC)*

Monnaie émise par une banque centrale sous une forme numérique.

Voir aussi : cybermonnaie, monnaie électronique.

Prêt-emprunt de titres pour *repo, securities lending*

Opération par laquelle une entité cède temporairement des titres à une autre entité, contre le versement d'un intérêt et la remise d'un actif en nantissement afin de couvrir le risque de non-restitution à l'échéance des titres prêtés.

Note : À la différence de la mise en pension, le prêt-emprunt de titres ne donne droit qu'au versement d'un intérêt, sans que soient versées des liquidités en contrepartie des titres prêtés.

Voir aussi : mise en pension, prise en pension.

En dehors du site pédagogique de l'APFA pour le français des affaires

www.apfa.asso.fr, les sites de référence sont :

www.academie-francaise.fr/dictionnaire ; www.franceterme.culture.fr

www.francophonie.org ; www.dictionnairedesfrancophones.org ;

www.franceterme.culture.fr ; www.journal-officiel.gouv.fr ;

https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/ ; www.langue-francaise.org ;

www.terminologie.fr ; www.clec.uaicf.asso.fr ;

www.allianceinternationale.org ; www.alliance-champlain.asso.nc

Prise en pension pour *reverse repo*

Prêt en numéraire consenti par une institution financière sur le marché monétaire, qui consiste à acheter des titres avec un horizon et un prix de revente fixés d'avance, le prix de revente étant en général supérieur au prix d'achat.

Note : En cas de non-remboursement à l'échéance, le prêteur conserve les titres qui lui ont été cédés et ne supporte donc qu'un risque de variation de leur cours.

Voir aussi : mise en pension, prêt-emprunt de titres.

Rcdomiciliation fiscale pour *tax inversion*

Réorganisation d'un groupe de sociétés destinée à transférer son domicile fiscal dans une juridiction dont la fiscalité permet une optimisation.

Structure de défaillance, structure de cantonnement pour *bad bank*

Entité ad hoc créée pour recueillir et gérer des actifs de mauvaise qualité cédés par une institution qui cherche ainsi à améliorer son bilan.

Note : L'expression « banque de défaillance » est à déconseiller dans la mesure où une structure de défaillance n'a pas nécessairement d'agrément bancaire.

Voir aussi : défaillance, entité ad hoc.

Attention : Cette publication annule et remplace celle du JO 2018-12-07.

Titrisable, adj. pour *securitisable (GB), securitizable (EU)*

Se dit d'un actif susceptible d'être titrisé.

Voir aussi : actif titrisé, titrisation.

Attention : Cette publication annule et remplace celle du JO 2000-09-22.

Titrisation, n.f. pour *securitisation (GB), securitization (EU)*

Opération par laquelle est cédé un ensemble d'actifs à une entité ad hoc, qui émet des titres négociables adossés à ces actifs pour financer cette acquisition.

Note : La titrisation permet à l'entité cédante de transférer un risque ou de se financer.

Voir aussi : actif titrisé, entité ad hoc, finance parallèle, modèle d'octroi puis de cession de crédits, prêt à haut risque.

Attention : Cette publication annule et remplace celle du Journal officiel du 22 septembre 2000.

Titrisation en cyberjetons, conversion en jetons pour *tokenisation (GB), tokenization (EU)*

Émission, au moyen d'un dispositif d'enregistrement électronique partagé, de cyberjetons qui sont adossés à un actif, en vue notamment de faciliter la vente en tout ou partie de cet actif.

Note : Le cyberjeton sert d'unité de compte dans le cas d'un fractionnement de l'actif en parts.

Voir aussi : actif numérique, cyberjeton, dispositif d'enregistrement électronique partagé, titrisation.

Titriser, v. pour *securitise, v. (GB), securitize, v. (EU)*

Céder un ensemble d'actifs à une entité ad hoc, qui émet des titres négociables adossés à ces actifs pour financer cette acquisition.

Voir aussi : entité ad hoc, titrisation.

Attention : Cette publication annule et remplace celle du Journal officiel du 22 septembre 2000.

termes étrangers « autres termes »	termes français du 32 ^e dépliant
<i>asset-backed securities (ABS)</i>	actif titrisé
<i>asset-referenced token, stablecoin</i>	cyberjeton indexé, jeton indexé
<i>bad bank</i>	structure de défaillance, structure de cantonnement
<i>base erosion</i>	minoration de la base
<i>central bank digital currency (CBDC)</i>	monnaie numérique de banque centrale (MNBC)
<i>click and mortar</i>	physique et en ligne, loc.adj, en magasin et en ligne, loc.adj.

termes étrangers « autres termes »	termes français du 32^e dépliant
<i>corner</i>	emplacement promotionnel
<i>crypto currency, cryptocurrency</i>	cybermonnaie, n.f.
<i>digital native vertical brand (DNVB)</i>	marque intégrée née en ligne (MINEL)
<i>forward market [marché de gré à gré], futures market [marché organisé]</i>	marché à terme
<i>forward price, futures price</i>	cours à terme
<i>futures market [marché organisé], forward market [marché de gré à gré]</i>	marché à terme
<i>futures price, forward price</i>	cours à terme
<i>helicopter money</i>	distribution monétaire sans contrepartie, distribution sans contrepartie
<i>hybrid mismatch</i>	asymétrie fiscale
<i>inclusive growth</i>	croissance partagée
<i>it-bag</i>	sac iconique
<i>it-boy, it-girl</i>	icône de la mode
<i>life style, lifestyle</i>	style de vie, loc.adj.
<i>mark-to-model, mark-to-model valuation</i>	évaluation au prix de modèle
<i>mortgage-backed securities (MBS)</i>	créance hypothécaire titrisée (CHT)
<i>must have</i>	incontournable, n.m.
<i>repo, repurchase agreement</i>	mise en pension
<i>repo, securities lending</i>	prêt-emprunt de titres
<i>repurchase agreement, repo</i>	mise en pension
<i>reverse repo</i>	prise en pension
<i>securities lending, repo</i>	prêt-emprunt de titres
<i>securitisable (GB), securitizable (EU)</i>	titrisable, adj
<i>securitisation (GB), securitization (EU)</i>	titrisation, n.f.
<i>securitise, v. (GB), securitize, v. (EU)</i>	titriser, v.
<i>shop-in-shop</i>	boutique hébergée, espace-boutique, n.m. (langage professionnel)
<i>special purpose company (SPC), special purpose entity (SPE), special purpose vehicle (SPV)</i>	entité ad hoc
<i>stablecoin, asset-referenced token</i>	cyberjeton indexé, jeton indexé
<i>tax inversion</i>	redomiciliation fiscale
<i>tokenisation (GB), tokenization (EU)</i>	titrisation en cyberjetons, conversion en jetons
<i>try before you buy</i>	essayer-acheter, n.m.

**Dépliant édité par l'APFA
ACTIONS POUR PROMOUVOIR LE FRANÇAIS DES AFFAIRES
ET LES LANGUES PARTENAIRES**

Association loi de 1901 - Journal officiel du 7 mars 1984 – ISSN en cours
N° SIRET 348 196 528 00015 - N° RNA W452003671 - Tél. : +33 (0)6 73 79 43 41
Jean, Marcel Lauginie, président de l'APFA
278 rue de Sandillon 45590 Saint-Cyr-en-Val - France

Courriel : apfa.lemotdor@orange.fr